

# commission du codex alimentarius

# F



ORGANISATION DES NATIONS  
UNIES POUR L'ALIMENTATION  
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION  
MONDIALE  
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

**Point 2 (b) de l'ordre du jour**

**CX/AF 04/5/3**

**Avril 2004**

## **PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES**

### **GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL SPÉCIAL DU CODEX SUR L'ALIMENTATION ANIMALE**

**Cinquième session**

**Copenhague (Danemark), 17 – 19 mai 2004**

### **RAPPORT SUR LES ACTIVITES DE LA FAO, L'OMS ET L'OIE**

#### **FAO**

Dans le programme de travail et budget de la FAO 2004-5, il y a une entité de programme intitulée : Santé publique vétérinaire et sécurité sanitaire de la nourriture et des aliments du bétail. Ceci comprend une sortie importante intitulée : Mesures de sécurité sanitaire et l'application du contrôle de qualité le long du processus « de l'étable à la table ». Les activités sont : un portail global de l'information sur la nourriture de base animale et sur la sécurité sanitaire de la nourriture et des aliments du bétail; des directives sur la sécurité de la chaîne alimentaire et les mécanismes de contrôle de qualité pour la production primaire, les aliments du bétail et les industries du lait et de la viande; la création des capacités nationales et régionales pour l'exécution des directives pour la sécurité sanitaire des aliments du bétail, de l'hygiène du lait et de la viande; et les outils et les mécanismes pour l'analyse des risques développés pour assurer la biosécurité en ce qui concerne la santé et la vie animale, la santé publique et l'environnement.

La FAO développe des directives pour de bonnes pratiques agricoles (GAP) le long de la chaîne alimentaire dans le contexte d'un développement agricole durable et d'un développement rural (SARD). À cet effet, une consultation d'experts a eu lieu à Rome du 10 au 12 novembre 2003, pour obtenir un avis sur la pertinence, la validité et les prochaines étapes sur la démarche des bonnes pratiques agricoles proposées. Les participants ont discuté sur les exemples d'application et de méthodologie d'une approche GAP basée sur les priorités des bénéficiaires ayant comme objet en particulier les arrangements des pays en développement. La réunion a eu comme conséquence des stratégies initiales pour mettre en application l'approche du GAP et l'étude de plusieurs activités pilotes pour expérimenter l'approche. Il y a eu une initiative commune avec EMBRAPA, Brésil, pour définir les GAPs pour un certain nombre de systèmes de production animale dans des écosystèmes agricoles sélectionnés qui ont abouti à une publication.

La FAO a présenté sa Stratégie sur l'approche de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments axées sur la filière alimentaire pendant la dix-septième session du Comité de l'Agriculture (COAG), tenue en mars/avril 2003. En discutant le document, le COAG a reconnu en général l'importance d'aborder des questions de sécurité alimentaire le long de la chaîne alimentaire et a identifié le rôle important du secteur agricole dans la contribution à la sécurité des disponibilités alimentaires. Il a fourni d'autres conseils sur les éléments principaux de politique qui doivent être couverts dans le document et a demandé au secrétariat de la FAO de réviser et resoumettre le document au COAG pendant sa prochaine session.

La FAO a organisé, conjointement avec la Fédération internationale de l'industrie des aliments du bétail (IFIF), une conférence sur la sécurité sanitaire des aliments humains et du bétail. La réunion, tenue à Rome du 29 au 31 Octobre 2004, a notamment abordé des thèmes tels que la santé publique vétérinaire, les nouveaux développements en matière d'Encéphalopathies Spongiformes Transmissibles (EST), les sources d'ingrédients alimentaires sains, l'harmonisation des normes d'assurance de qualité, etc.

Aussi en collaboration avec IFIF, la FAO a organisé un séminaire sur la sécurité des aliments du bétail en Afrique en marge du Forum de l'Association des Fabricants des Aliments du bétail (AFMA). Le séminaire, qui a eu lieu le 9 mars 2004 à Sun City, en Afrique du Sud, a vu la participation des représentants des gouvernements et des secteurs privés de plusieurs pays de la région.

Aussi au mois de Mars 2004, la FAO a organisé en collaboration avec la Fédération Internationale du Lait (IDF) un Symposium International sur l'hygiène et la sécurité sanitaire des produits laitiers à Cap Town (Afrique du Sud). Dans ce Symposium ont été abordées les questions relatives à la sécurité sanitaire des aliments du bétail et à l'application du HACCP dans leur production.

D'autres ateliers régionaux sur la sécurité des aliments seront organisés au cours de l'année à Bangkok (Thaïlande), au Caire (Egypte), et à Tunis (Tunisie). En particulier, l'atelier de Tunisie, programmé en septembre 2004, sera consacré aux Bonnes Pratiques dans le secteur Avicole en Afrique du Nord. Il abordera notamment l'application des Bonnes Pratiques dans la production des aliments de volaille.

Le rapport et les comptes rendus de la consultation d'experts et de l'atelier sur les sources de protéines alternatives dans l'industrie des aliments du bétail qui eu lieu à Bangkok du 29 avril au 3 mai 2002 avec l'appui du IFIF, ont été publiés en octobre 2003. Ces comptes rendus sont aussi disponibles en ligne sur site Web<sup>1</sup>.

Une publication de la FAO sur « l'Evaluation de la qualité et la sécurité sanitaire des aliments du bétail » est actuellement en cours d'édition. La FAO a aussi l'intention de publier un manuel sur les Bonnes Pratiques dans l'industrie des aliments du bétail et de définir les lignes directrices pour le commerce de ces aliments. L'objectif de ce manuel est de présenter des informations actualisées et un guide pratique pour la mise en place du nouveau Code lorsqu'il sera adopté définitivement par la Commission du Codex Alimentarius.

En janvier 2004, la FAO a aussi publié conjointement avec l'IDF un guide sur les Bonnes Pratiques dans les élevages laitiers où une section spécifique a été réservée à l'alimentation animale.

Enfin, à la lumière des conclusions du premier Atelier d'experts conjoint FAO/OIE/OMS sur l'utilisation autre que chez les humains des antimicrobiens et la résistance antimicrobienne, qui a eu lieu à Genève du 1 au 5 décembre 2003, et du deuxième Atelier conjoint FAO/OIE/OMS sur le même sujet organisé à Oslo du 15 au 18 mars 2004, la FAO est en train de préparer la publication d'un manuel sur l'utilisation prudente des antimicrobiens dans la Production Animale.

La FAO est en train de finaliser un Mémoire d'Entente avec IFIF afin d'assurer la coopération à travers la consultation, la coordination des efforts, et l'assistance mutuelle dans les domaines d'intérêt commun.

En décembre 2003, un Accord entre la FAO et l'OIE a été signé. Cet Accord mentionne de manière spécifique comment « le développement conjoint des normes internationales des aspects de la production animale ayant un impact sur la sécurité sanitaire des aliments » est l'objet d'une action commune. La FAO reste en premier lieu responsable de l'élaboration de recommandations et de lignes de conduite sur les Bonnes Pratiques Agricoles relatives à la gestion des maladies animales et des zoonoses, l'élaboration des normes internationales pour la sécurité sanitaire des aliments, et les autres recommandations à travers la Commission du Codex Alimentarius de la FAO/OMS.

La FAO (Division de la Production et de la Santé Animales) continue à diffuser sur Internet les informations sur les aliments du bétail et l'alimentation animale à travers son système d'information sur les ressources alimentaires (AFRIS)<sup>2</sup> et à travers les publications associées. En particulier, elle continue à rapporter les informations officielles des organisations nationales et internationales sur l'utilisation et la sécurité sanitaire des aliments du bétail, les contaminants, la résistance antimicrobienne, la ESB, les zoonoses transfrontalières, etc. à travers le portail Internet intitulé « Food and Feed Safety Gateway »<sup>3</sup>. Ceci a été davantage développé comme site Web sur la Santé Publique Vétérinaire agissant comme point focal pour les informations destinées aux vétérinaires et aux professionnels de la santé publique et vétérinaire<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> <http://www.fao.org/livestock/workshop/feed/faoec2002.htm>.

<sup>2</sup> <http://www.fao.org/ag/AGA/AGAP/FRG/afris/default.htm>

<sup>3</sup> <http://www.fao.org/livestock/AGAP/FRG/Feedsafety/feedsafety.htm>.

<sup>4</sup> <http://www.fao.org/ag/againfo/programmes/en/A6.html>

La FAO continue à travailler avec les pays membres à travers ses Programmes de Coopération Technique (PCT) et ses Programme de Coopération Générale (PCG). Elle apporte l'assistance technique pour l'amélioration de la sécurité sanitaire des aliments du bétail et en particulier pour aborder la gestion des risques liés notamment à la ESB, les infections d'origine alimentaire et la contamination des aliments du bétail. LA FAO continue aussi à fournir, avec le développement de l'industrie de la production d'aliments du bétail, l'information sur les aliments du bétail et la valorisation des ressources alimentaires locales.

Un projet régional pour la mise en place des bonnes pratiques dans le secteur de l'industrie des aliments du bétail dans le pays de l'Afrique du Sud et de l'Est est en cours de préparation. Des projets des renforcement des capacités pour la surveillance et la prévention de la ESB et d'autres zoonoses sont en cours d'exécution, incluant des éléments d'analyse du risque, de surveillance et de diagnostique ainsi que des sessions de formation dans les domaines de l'industrie des aliments du bétail et de la viande. Notamment, dans le cadre du projet « Renforcement des capacités pour la surveillance et la prévention de la ESB et d'autres zoonoses » en Serbie et en Afrique du Sud, des manuels de formation ont été élaborés et des session de formation sur la sécurité sanitaire des aliments du bétail sont en cours de réalisation. De même, dans le cadre d'un projet régional similaire en Amérique Latine, un manuel abordant les effets de l'application des mesures de sécurité sanitaire (BPG, HACCP, etc.) dans la production d'aliments du bétail sur la prévention de la ESB a été produit.

## **FAO/OMS/OIE**

### ***Utilisation des antimicrobiens en médecine vétérinaire et résistance aux antimicrobiens***

À sa cinquante-troisième session, en 2001, le Comité exécutif du Codex a demandé à la FAO et à l'OMS, en collaboration avec l'OIE, de donner des avis au Codex concernant les utilisations vétérinaires et agricoles des antimicrobiens et la résistance aux antimicrobiens. On a émis l'idée qu'il fallait apporter aux questions sur les antimicrobiens posées par plusieurs comités du Codex des réponses plus générales, pluridisciplinaires et émanant de plusieurs organisations, et que dans ce processus, la FAO, l'OMS et l'OIE devraient aussi donner sur ces points des orientations pour l'avenir.

En réfléchissant à la réponse à cette question, la FAO, l'OMS et l'OIE ont estimé: 1) que l'avis demandé par le Codex porterait aussi sur les questions d'évaluation des risques et les incidences de la gestion des risques, et 2) que cette réponse se répercuterait non seulement sur les activités du Codex, mais aussi sur les autres activités normatives de l'OIE, de la FAO et de l'OMS. Il a donc été décidé, conformément aux principes du Codex pour l'analyse des risques, de scinder la réflexion en deux ateliers, le premier portant sur les questions scientifiques, et le deuxième sur les options de gestion. Le premier atelier, qui a eu lieu à Genève en décembre 2003, a procédé à une étude scientifique préliminaire de toutes les utilisations des antimicrobiens chez les animaux (y compris l'aquaculture) et les végétaux, et leur rôle dans la résistance à ces agents. Ne participaient à cet atelier que des scientifiques indépendants choisis après examen de leur curriculum vitae par un groupe composé de représentants de la FAO, de l'OIE et de l'OMS et d'examineurs extérieurs indépendants. Partant des résultats de ce premier atelier, le deuxième, qui s'est tenu à Oslo en mars 2004, a étudié toute la palette des options possibles de gestion des risques. Les principales catégories de parties intéressées (telles que l'industrie pharmaceutique, les agriculteurs<sup>5</sup>, la transformation alimentaire, les consommateurs, les organismes de réglementation) ont participé à cette deuxième réunion.

Les résultats combinés des deux ateliers constituent l'avis des trois organisations consultées qui espèrent ainsi avoir contribué utilement et en temps opportun au processus officiel de normalisation du Codex. Par ailleurs, ces résultats devraient aussi présenter un intérêt pour la FAO, l'OIE et l'OMS en leur permettant de planifier leurs propres activités futures sur cette question multisectorielle.

---

<sup>5</sup> Dans le présent rapport, les agriculteurs comprennent des personnes physiques, des groupements et des sociétés produisant des aliments

La tenue des ateliers s'est conclue par la rédaction de deux rapports donnant une image cohérente à la fois de l'analyse et de la gestion des risques. On y lit que les agents antimicrobiens sont des produits essentiels pour la santé et le bien-être de l'homme et de l'animal et que la résistance à ces agents pose un problème mondial de santé publique et de santé animale tenant à leur utilisation chez l'homme et dans d'autres usages. Ils sont en effet employés chez les animaux destinés à l'alimentation, dans l'aquaculture, chez les animaux de compagnie et dans l'horticulture pour traiter ou prévenir les maladies, et parfois, chez les animaux destinés à la consommation, pour favoriser la croissance. Les risques liés à l'utilisation de ces agents chez les animaux et les plantes et la résistance qu'ils entraînent devraient faire partie de l'évaluation de la sécurité sanitaire pour l'homme.

La tenue des ateliers a permis de suggérer des voies à suivre pour que le Codex, mais aussi l'OIE, l'OMS et la FAO, puissent formuler une recommandation dans ce domaine. Les principales conclusions étaient notamment que l'adoption de Bonnes pratiques agricoles, y compris en matière d'élevage, et de bonnes pratiques vétérinaires permettaient de rendre moins nécessaire l'emploi d'antimicrobiens, et qu'il fallait reconnaître la nécessité d'une mise en oeuvre rapide, par les gouvernements et toutes les parties intéressées, des Principes mondiaux de l'OMS pour une utilisation prudente des agents antimicrobiens et des Directives de l'OIE.

Alors que les problèmes de la présence de résidus d'antimicrobiens dans les aliments a été réglé efficacement au niveau national et international, la résistance aux antimicrobiens liée à l'emploi d'antibiotiques dans des usages autres qu'humain reste une difficulté notoire. Un groupe spécial mixte Codex/OIE devrait être créé pour définir les grandes options de la gestion des risques liés à la résistance aux antimicrobiens en ce qui concerne l'emploi de ces agents à des fins vétérinaires ou agricoles. De plus, le Code d'usages international et les Principes généraux d'hygiène alimentaire devraient être révisés pour tenir compte du problème de la résistance aux agents antimicrobiens. Le groupe spécial devrait également revoir encore et consolider les documents existants sur la résistance aux antimicrobiens ainsi que les documents en cours afin d'éliminer toute répétition des travaux.

L'OMS devrait développer la notion de catégories d'antibiotiques « d'importance critique » chez l'homme pour que des mesures préventives spéciales puissent être prises en ce qui concerne l'emploi de ces antibiotiques chez les animaux et les plantes. L'établissement d'une liste analogue de classes d'antibiotiques « d'importance critique » chez l'animal devrait être envisagé par l'OIE. L'analyse des points de chevauchement de ces listes livrera des renseignements qui permettront de trouver un équilibre entre les exigences de la santé animale et les considérations de santé publique. La notion de « seuil de résistance » devrait être envisagée comme un outil de gestion des risques permettant de décider des mesures de gestion des risques à prendre en cas de franchissement des seuils.

Il faudra renforcer les capacités et mettre en place des réseaux et une coordination pour faciliter la mise en oeuvre de programmes de surveillance dans divers pays, en particulier les pays en développement. Un rôle de chef de file incombe à cet égard à la FAO, l'OMS et l'OIE.

Les résultats de la consultation décrite ici seront examinés en détail, sur la base de la publication intégrale et de la distribution des deux rapports à tous les États membres, à la réunion de la Commission du Codex Alimentarius qui se tiendra en juin 2004 à Genève.

## **OIE**

### ***Activités de l'OIE relatives à l'alimentation animale***

L'OIE a informé le Groupe spécial de la reprise des débats sur la collaboration entre le Codex Alimentarius et l'OIE à l'occasion d'une réunion récente avec le nouveau Président de la Commission. M. Slorak a été invité à faire partie du Groupe de travail de l'OIE sur la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale qui doit se réunir en avril 2004.

L'OIE a l'intention de faire référence, dans certains chapitres du Code sur la santé des animaux terrestres, aux travaux pertinents du Codex Alimentarius sur l'hygiène de la viande et d'autres questions de sécurité sanitaire des aliments.

Le Groupe de travail sur la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale a établi des documents sur la dualité des objectifs poursuivis (sécurité sanitaire des aliments et santé animale) pendant l'inspection sanitaire ante- et post-mortem. À sa session de juillet 2003, le Groupe de travail a révisé le projet de document intitulé « Rôle et fonction des services vétérinaires en matière de sécurité sanitaire des denrées alimentaires tout au long de la filière alimentaire » qui a été distribué à tous les États membres de l'OIE pour observations et pour examen à la session générale de mai 2004. Un deuxième document intitulé « Bonnes pratiques agricoles dans le continuum de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires », ainsi qu'un troisième sur le rôle des services vétérinaires pendant l'inspection sanitaire ante- et post-mortem, sont en cours d'élaboration et seront examinés à la prochaine réunion du Groupe de travail qui aura lieu en avril.